



La Brévine - GPS 46.971280, 6.588105

Situation: Grand parking du Lac des Taillères, à 3 km à l'ouest du village de La Brévine.

Contact: Administration communale. Tél: +41 (0)32 935 11 15

Prix: Gratuit. Durée de stationnement: max. 2 jours. Infrastructures: électricité et eau.

Les Brenets - GPS 47.065750, 6.698649

Situation: entrée du Camping " Lac des Brenets"

Contact: Camping " Lac des Brenets". Tél: +41 (0)32 932 16 18

Prix: gratuit. Durée de stationnement : temps nécessaire pour l'entretien.

Infrastructures: électricité, eau, vidange.

Remarques: s'adresser à la réception du camping pour l'utilisation de la borne. Interdit de séjourner.

Colombier - GPS 46.967395, 6.870159

Situation: entrée du Camping "Paradis Plage".

Contact: Camping "Paradis-Plage". Tél: +41 (0)32 841 24 46

Prix: CHF 7.-. Durée de stationnement: temps nécessaire pour l'entretien.

Infrastructures: eau et vidange.

Remarques: s'adresser à la réception du camping pour l'utilisation de la borne. Interdit de séjourner.

Le Landeron - GPS 47.052777, 7.069718

Situation: entrée du Camping des Pêches. Contact: Camping des Pêches. Tél: +41 (0)32 751 29 00

Prix: Gratuit. Durée de stationnement: temps nécessaire pour l'entretien.

Infrastructures: Électricité, eau, vidange. Remarque: Interdit de séjourner.

Neuchâtel - GPS 47.001306, 6.957182

Situation: Route des Falaises, au-dessus de la piscine du Nid-du-Crô.

Contact: Tourisme neuchâtelois. Tél: +41 (0)32 889 68 90.

Prix: 20.-/nuit. Durée de stationnement: Illimitée.

Infrastructures: électricité, eau, vidange.

Les Ponts-de-Martel - GPS 46.996078, 6.730137

Situation: parking du centre polyvalent du Bugnon.

Contact: Administration communale. Tél: +41 (0)32 937 15 24

Prix: gratuit. Durée de stationnement: illimitée. Infrastructures: électricité, eau, vidange.

Remarque: ouvert d'avril à octobre.



**JURA
TROIS-LACS
DREI-SEEN-LAND**



Saint-Aubin - GPS 46.892035, 6.774185

Situation: Port de Saint-Aubin. Contact: Monsieur Pisenti. Tél: +41 (0)79 240 69 09 (sauf le lundi)

Prix: 20 CHF / par nuit (Euro possible au cours du jour).

Durée de stationnement: 5 jours max. (de mai à août) sinon illimité. Max. 6 places.

Infrastructures: électricité, eau, vidange, wifi, douches chaudes, sanitaires.

Remarque: boulangerie à proximité.

Saint-Blaise - GPS 47.011402, 6.988030

Situation: Port de Saint-Blaise. Contact: Monsieur Jornod. Tél: +41 (0)79 287 57 48

Prix : 10 CHF / 9 Euro/ nuit. Durée de stationnement: max. 2 jours. Max. 12 places.

Infrastructures: électricité, eau, vidange. Douches et WC à la capitainerie (fermeture hivernale du bâtiment du 1^{er} novembre au 1^{er} avril).

Remarque: limité pour des CC de taille petite et moyenne.

DROITS ET DEVOIRS DES CAMPING CARISTES

DROITS ET DEVOIRS DU CAMPING CARISTES

L'utilisation des camping-cars comme moyen de transport doit répondre aux règles de la circulation routière applicables à la catégorie de véhicules à laquelle appartiennent les camping-cars (voitures particulières).

L'utilisation des camping-cars comme habitation impose de respecter des règles vis-à-vis de la population des endroits fréquentés.

Dans les centres villes ou en milieu urbain, il est opportun de choisir des lieux de stationnement :

- À faible densité de population,
- ne gênant pas la visibilité et la pratique du commerce
- dont le gabarit du camping-car ne pourra d'évidence constituer une gêne à la circulation

De même, l'utilisation des camping-cars comme habitation doit s'effectuer dans ces lieux :

- sans débordement sur l'espace à l'extérieur du véhicule
- sans nuisance pour les riverains
- sans monopolisation de l'espace public
- en surveillant les animaux domestiques de manière à éviter les ennuis et les souillures

L'évacuation des eaux usées doit être réalisée :

- dans des endroits appropriés et en aucun cas près des habitations, des cours d'eau ou des cultures.
- La vidange d'eaux "noires" (WC) est strictement interdite dans le réseau des eaux pluviales.

Pendant les trajets, toutes les vannes d'évacuation des eaux doivent être fermées.

Même l'évacuation des eaux propres, pour ne pas paraître suspecte, doit être effectuées avec discrétion.

On aura toujours intérêt de se familiariser avec les moyens dont disposent les localités pour permettre les évacuations dans de bonnes conditions.

L'élimination des ordures ménagères doit être faite en utilisant des sacs à disposer dans les endroits prévus à cet effet.

C'est en respectant l'ensemble de ces principes de bon sens que chacun pourra profiter pleinement des multiples plaisirs que procure la passion du camping-car.